

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0613^e** séance
tenue le **11 novembre 2019 à 14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalonde ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; la directrice générale de la Direction générale des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Gérard Boismenu, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Héту, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, M. Bertrand Lussier, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaëdra Royle, M. Jean-Luc Senécal, M. Hugo Soudeyns, Mme Lyse Turgeon, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. François Le Borgne, M. Philippe Lévesque-Groleau, Mme Lise Marien, M. Michaël Séguin, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Jessica Bérard, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty ; un représentant des cadres et professionnels : M. Guillaume Paré ; les observateurs : Mme Caroline Blier-Langdeau, M. Alain Charbonneau, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, M. Sameer Muldeen, Mme Andrée-Anne Roy.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Isabelle Brault, M. Philippe Comtois, M. François Courchesne, M. Robert Kasisi, M. Daniel Lamontagne, M. Paul Lespérance, M. Jean-François Masson, M. Jean Piché, Mme Vardit Ravitsky, M. Yvan Saint-Aubin, Mme Isabelle Thomas, M. Luc Valiquette, Mme Elvire Vaucher ; un représentant du personnel enseignant : M. David Lewis ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : Mme Sandrine Desforges, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain ; les représentants du personnel : Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel, M. Jean-Martin Riopel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, Mme Anne-Marie Labrecque, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Diane Sauvé, M. Pierre G. Verge.

EXCUSÉS : les doyens : Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Lyne Lalonde ; les représentants du corps professoral : M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Yan Kestens, Mme Audrey Laplante, M. Mathieu Lussier, Mme Tiiu Poldma, M. Luc Stafford ; les chargés de cours : M. Kenneth George, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Paolo Spataro ; les observateurs : Mme Claire Benoit, M. Simon Carrier.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les doyens

Le doyen intérimaire de l'École de santé publique de l'Université de Montréal
Pierre Fournier

Fins de mandat

Les doyens

Le doyen de l'École de santé publique de l'Université de Montréal
Réjean Hébert

AVIS DE DÉCÈS

Donateurs

Mme Line Chevette, ophtalmologiste pédiatrique retraitée, diplômée de l'Université de Montréal et donatrice, décédée le 28 octobre 2019.

Faculté de médecine

Mme Bernadette Tanguay, professeure agrégée au Département de psychiatrie et addictologie de la Faculté de médecine, décédée le 8 août 2019.

Faculté des arts et des sciences

M. Gilles Fontaine, professeur au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 1^{er} novembre 2019.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0613-1 **ORDRE DU JOUR**

2019-A0021-0613^e-533

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2019-A0021-0613^e-533.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 0611^e séance extraordinaire tenue le 7 octobre 2019
 - 2.2. Procès-verbal de la 0612^e séance tenue le 7 octobre 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal

4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. États financiers 2018-2019
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
8. Prochaine séance : Le 2 décembre 2019, à 9 h 30
9. Clôture de la séance

AU-0613-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0613-2.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0611^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0611^e séance extraordinaire tenue le 7 octobre 2019, tel que présenté.

AU-0613-2.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0612^e SÉANCE
TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

Le mot « règlements » est ajouté à la 2^e ligne du 7^e paragraphe de la page 12.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0612^e séance tenue le 7 octobre 2019, tel que modifié.

AU-0613-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0613-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0613-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0613-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le 10 octobre, le recteur a reçu les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique dans le cadre d'une cérémonie tenue à l'hôtel du Parlement à Québec. Il dit partager cet honneur avec l'UdeM reconnue comme acteur important de la Francophonie.

Le 8 novembre avait lieu la 7^e Conférence de la montagne sur le thème de la quête du bonheur, animée par Mme Christine Tappolet, professeure titulaire au Département de philosophie de l'Université de Montréal, avec trois conférenciers : Marc Fleurbaey, économiste et professeur à l'Université de Princeton, Dan Haybron, philosophe et professeur à l'Université de Saint Louis, et Marie-France Raynault, médecin et professeure à l'école de santé publique de l'UdeM.

Il mentionne ensuite la remise des prix aux associations étudiantes pour les activités d'accueil de la rentrée respectant les valeurs de diversité, d'inclusion et de respect. Les quatre associations étudiantes qui ont remporté un prix sont celles du Département de psychologie (1^{er} prix), du Département de microbiologie et infectiologie (2^e prix) de l'École de réadaptation (3^e prix) et de la Faculté de droit (4^e prix).

Le 4 novembre avait lieu le lancement du Centre d'innovation technosociale au campus MIL.

Le 5 novembre, l'UdeM a signé une entente avec Mitacs Global Link et le Mexique.

Le recteur évoque ensuite la tempête médiatique, le même jour, au sujet du resserrement du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui permet aux étudiants étrangers qui obtiennent leur diplôme d'une université québécoise de bénéficier d'un accès rapide au certificat de sélection du Québec, sur laquelle il reviendra plus loin dans son rapport. Le recteur abordera ce sujet lors d'une rencontre avec le premier ministre du Québec, aujourd'hui à 15 h.

Le 6 novembre avait lieu la cérémonie de remise des prix du Québec à Québec. Les membres de l'UdeM qui ont été honorés sont :

- M. Luc Courchesne, prix Paul-Émile-Borduas – Arts visuels, métiers d'art et arts numériques ;
- M. Réjean Hébert, prix Armand-Frappier – Création ou développement ;
- M. Stanley Nattel, prix Wilder-Penfield – Recherche biomédicale ;
- Julie Hlavacek-Larrondo, finaliste du prix Relève scientifique.

Le 9 novembre les Carabins ont remporté la coupe Dunsmore contre les Rouge et Or de l'Université Laval.

Le 10 novembre avait lieu la journée portes ouvertes UdeM, HEC et Polytechnique. Près de 7000 personnes y ont participé. Le recteur remercie les doyens, le personnel et les étudiants qui ont participé à cet événement. Par souci du développement durable, peu de documents imprimés ont été distribués, l'Université a plutôt misé sur des programmes mobiles pour diminuer le nombre d'imprimés. Des navettes ont également permis aux gens de se déplacer entre les différents sites, incluant le campus MIL.

Le recteur revient sur le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), évoquant ses nombreuses interventions médiatiques (téléjournal, radio, journaux) sur ce sujet, notamment une lettre cosignée avec la FAÉCUM, parue dans *Le Devoir* jeudi dernier. Il a plaidé qu'il n'y a pas que les secteurs où il y a des besoins en emploi plus immédiats qui méritent que l'on permette aux étudiants internationaux d'avoir un processus accéléré, et il a invité le gouvernement à reconsidérer l'idée d'une liste fermée de programmes de formation pouvant mener à un certificat de sélection du Québec. Il considère que la solidarité qui s'est manifestée sur ce sujet a été un élément clé de changement puisque le gouvernement a suspendu ses mesures pour revoir sa réforme. À cet égard, il salue les doyens qui ont publié une lettre et l'action de la FAÉCUM dans ce dossier. Enfin, il souligne que, bien qu'il y ait eu un très large mouvement d'appui à cette démarche, des opinions défavorables ont aussi été exprimées.

AU-0613-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Boisjoly fait part de la tenue du *World Health Summit*, qui s'est tenu à Berlin récemment, dont elle était cheffe de délégation, les autres membres de cette délégation étaient Mme Hélène Carabin, professeure titulaire à la Faculté de médecine vétérinaire, et Mme Marie-Josée Hébert, vice-rectrice responsable de la recherche. Cet événement a également été l'occasion de signer diverses ententes pour la participation des étudiants à des écoles d'été et à des externats dans diverses universités du monde ainsi que pour des échanges pour les professeurs, et éventuellement les étudiants en orthophonie et audiologie. Enfin, la déclaration du *World Health Summit* cette année portait sur les changements climatiques, la transformation digitale et l'accès aux soins de santé pour tous.

M. Casanova informe que depuis cette année, l'École d'optométrie fait partie du réseau sensoriel et du langage, qui inclut des pays africains et européens. Par ailleurs, il mentionne l'intérêt manifesté par la France, la Belgique et la Suisse pour envoyer leurs étudiants suivre le programme de formation en déficience visuelle et réadaptation de l'École d'optométrie, qui est le seul programme francophone dans le monde en ce domaine.

M. Arsenault informe que la CASUM organise une conférence publique de Catherine Larouche, professeure à l'UQAR, sur une typologie des conceptions des universités, le jeudi 14 novembre, à midi. Par la suite, les trois candidats qui ont annoncé publiquement leur candidature au poste de recteur ou de rectrice pourront échanger avec la communauté.

M. Frédéric Bouchard informe que diverses activités ont été tenues la semaine dernière pour souligner le 15^e anniversaire du CÉRIUM.

Mme Hébert informe de deux activités prochaines du Laboratoire d'innovation, qui sont ouvertes à l'ensemble de la communauté :

- Le 29 novembre : midi-causerie organisé par le groupe construire l'avenir autrement sur le thème « Une seule santé », une approche holistique dans un contexte de changements climatiques ;
- Les 5 et 6 décembre : deux journées sur le rythme organisé par l'équipe de la vie repensée, avec les récipiendaires du prix Killam 2018.

M. Fischler réitère que M. Luc Courchesne, professeur de design à la Faculté de l'aménagement a obtenu le prix Paul-Émile-Borduas, soulignant que c'est le troisième *Prix du Québec* pour la Faculté de l'aménagement.

En écho au commentaire du recteur dans son rapport, au nom de la communauté étudiante, M. Bélanger remercie tous les groupes de la communauté universitaire de leur appui au sujet du PEQ. Il dit espérer que les consultations à venir sur le PEQ amèneront à un projet de règlement qui sera plus juste.

Le recteur informe que le 10 novembre s'est tenu le tournoi canadien de soccer masculin. Les Carabins ont perdu contre l'équipe de l'Université de Trois-Rivières, mais ont remporté la médaille d'argent.

AU-0613-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Boismenu rappelle qu'il y a trois ans l'Assemblée universitaire adoptait la planification stratégique 2016-2021. Il demande si un bilan des trois années écoulées pourrait être présenté à l'Assemblée universitaire prochainement, notamment dans le contexte où l'équipe de direction est dans la dernière année de son mandat.

M. Charest répond que depuis l'adoption de la planification stratégique il présente un bilan à l'Assemblée chaque année, ce qu'il compte refaire cette année en janvier, et qui servira également de bilan quasi global puisque c'est la dernière année de cette planification stratégique.

M. Arsenault informe que les Fonds de recherche du Québec ont changé leurs règles pour permettre que soient considérés admissibles comme dépenses les compensations d'émissions et le rachat de crédits carbone pour les déplacements à l'international. Évoquant que le personnel en charge des finances à l'Université ne semble pas être au courant de cette nouvelle, il demande à M. Filteau s'il serait possible d'émettre un communiqué pour s'assurer que tous les employés soient au courant et que cette transformation puisse être suivie et effective.

M. Filteau confirme l'information en ce qui concerne les Fonds de recherche du Québec, mais souligne que les organismes fédéraux ne se sont pas encore prononcés à cet égard. Il confirme par ailleurs qu'une directive sera émise à ce sujet.

Mme Turgeon demande au recteur ce qui est prévu cette année pour commémorer les 30 ans de ce qu'on appelle maintenant les attentats antiféministes du 6 décembre, et de quelle façon les groupes de la communauté universitaire pourraient contribuer à ces commémorations. Elle insiste sur l'importance de souligner cet événement et le devoir de mémoire et d'éducation de l'Université envers les plus jeunes, notamment pour rappeler que des femmes sont mortes parce qu'elles étaient des femmes, parce qu'elles voulaient étudier et améliorer leur sort. Elle évoque quelques idées : un recueillement sur l'heure du dîner, observer une minute de silence sur le campus durant un moment précis, réfléchir à l'idée de nommer un endroit à l'UdeM « Place du 6 décembre », par exemple un pavillon.

Le recteur indique qu'une cérémonie est prévue dans la cour d'honneur le 6 décembre, à 12 h 15, à laquelle tous sont conviés. Des podcasts réalisés par des étudiantes sont également prévus. En ce qui concerne la « Place du 6 décembre », un parc porte déjà ce nom. De plus, la question se pose de savoir à qui appartient cet événement : est-ce à Polytechnique, à l'UdeM, ou à toute la communauté ? Ceci dit, il se dit entièrement d'accord avec Mme Turgeon sur l'importance d'honorer la mémoire de ces femmes et de se rappeler que c'est une attaque aux femmes et à la liberté d'étudier. Enfin, le recteur confirme à Mme Turgeon que des activités distinctes sont organisées par la direction de l'UdeM et par celle de Polytechnique.

M. Molotchnikoff réitère sa question posée à la séance précédente concernant une compensation des coûts du permis A pour le stationnement du campus MIL, qui n'est pas encore disponible, pour les professeurs qui ont engagé des frais dans l'éventualité d'un déménagement au cours de l'été.

M. Filteau réitère la réponse qu'il a donnée à la séance précédente : ce n'est pas dans les plans, mais on examine la situation d'ici la fin de l'année, notamment en prenant en considération la situation des usagers des stationnements du campus de la montagne.

M. Simonet demande à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études quel est le niveau de l'effectif étudiant alors que la période d'abandon sans frais est terminée depuis assez longtemps : est-ce que ce niveau est conforme aux prévisions qui ont été faites au niveau budgétaire ?

Mme Béliveau confirme que non. Elle explique que l'on constate cette année une légère baisse de l'effectif. Cette baisse correspond aux baisses d'inscriptions observées dans les cégeps, de l'ordre de 7 000 étudiants de moins entre 2011 et 2019.

M. Boismenu présente une question au sujet de la maîtrise pour les étudiants étrangers. Il mentionne que le gouvernement vient d'adopter une politique voulant que les programmes de maîtrise recherche, c'est-à-dire les maîtrises qui exigent 19 crédits et plus pour le mémoire, pour les étudiants étrangers, continueront d'être financés, par contre les programmes de maîtrise qui ont moins de 19 crédits ne seront pas financés. Il observe dans les états financiers que la subvention gouvernementale pour les étudiants est largement supérieure aux droits de scolarité que les étudiants procurent à l'institution, ce qui, à son avis, signifie qu'il y aura un manque à gagner à venir ; il demande si l'on a réfléchi à une solution à cet égard. Deuxièmement, il demande si l'on a envisagé de modifier la désignation de certains programmes de maîtrise de 19 crédits, dits avec mémoire, par « programmes de recherche », par exemple. Enfin, il

demande si l'Université se dirige vers un plafonnement du nombre d'étudiants étrangers qui opteraient pour des maîtrises qui ne sont pas des maîtrises recherche.

En réponse à la première question, Mme Béliveau précise que 21 crédits de mémoire ou de recherche sont exigés pour qu'un programme de maîtrise soit reconnu comme maîtrise de recherche ; et une série de critères doivent aussi être satisfaits, par exemple le travail de mémoire doit avoir été corrigé par un comité d'au moins trois personnes, dont une personne de l'extérieur du département. Elle souligne que cette définition n'était pas celle que les universités privilégiaient, mais celle qui a été retenue après de nombreuses discussions avec le ministère.

Addendum
02-12-2019

Lors de la 0614^e séance de l'Assemblée universitaire, tenue le 2 décembre 2019, Mme Béliveau a apporté une rectification à sa réponse ci-haut pour préciser que, selon la nouvelle définition retenue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), les maîtrises de recherche requièrent un minimum de 18 crédits associés au mémoire de recherche et non pas 21 crédits.

En réponse à la deuxième question, M. Filteau explique que la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers pour l'ensemble des programmes, et non uniquement les programmes de maîtrise, s'accompagne de la perte de la subvention d'enseignement et des subventions de soutien et pour terrains et bâtiments, ce qui représente une perte d'environ de 500 000 \$, laquelle était compensée en partie par la refonte de la grille de financement. Par ailleurs, l'entrée nette va varier en fonction de la discipline, dont le financement est établi en fonction de la classification académique aux fins de financement (CAFF). Cela peut prendre quelques années pour voir l'effet net de la réforme. Comme mentionné par le recteur, on craint que l'Université perde un avantage concurrentiel par rapport aux universités anglophones, notamment, qui ont accès à un large bassin d'étudiants étrangers anglophones plus fortunés.

Le recteur ajoute que les universités anglophones subissent beaucoup moins d'impacts de cette réforme étant donné que la dérèglementation les avantage dans un marché qui est potentiellement beaucoup plus lucratif que celui de l'UdeM.

M. Arsenault évoque que des problématiques en matière de civisme numérique découlant d'un laisser-aller dans les interactions en ligne sont apparues au fil des dernières années, par exemple : attente de réponses quasi immédiate, droit à la déconnexion, échange de plans de cours, problématique du harcèlement psychologique, etc. Il demande si l'UdeM pourrait faire preuve de leadership dans ce domaine et adopter une déclaration ou une charte de civisme numérique ; et quelle serait l'instance appropriée pour traiter cette question.

Mme Béliveau rappelle qu'une campagne, intitulée « réflexes numériques », a été lancée l'année dernière sur divers aspects, tels que le cyberhameçonnage, la cybersécurité, la civilité numérique, la confidentialité, etc. ; cette information est disponible sur le site Web de l'Université. À la suite de cette campagne, il a été décidé de poursuivre les travaux sous la direction d'un groupe incluant des représentants du BIMH, des technologies de l'information et du vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Il a été convenu d'avoir une campagne en continu sur divers sujets, la prochaine vague portera sur la cybersécurité et le harcèlement. Elle invite les membres de la communauté universitaire à lui transmettre leurs suggestions à ce sujet, elle en fera part au comité.

M. Blanchette dit avoir été informé, il y a quelques semaines, que l'Université McGill avait reçu un don significatif pour développer un programme de sciences infirmières en français et en anglais. Il demande si des représentations ont été faites au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour soulever que l'Université McGill augmente le nombre de programmes offerts en français.

Le recteur dit ne pas être au courant de cette information.

Mme Béliveau indique qu'il s'agit d'une formation en ligne pour laquelle l'Université McGill a reçu un don important. À sa connaissance, aucune représentation n'a été faite à ce sujet et elle n'a pas eu l'occasion d'en parler avec la doyenne de la Faculté des sciences infirmières.

Le recteur ajoute qu'il faudra être plus vigilant dans le contexte où la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers va entraîner une baisse de 55 % à 50 % de la proportion des étudiants non québécois à l'Université McGill, qui risque d'avoir un effet sur la clientèle de l'UdeM puisque l'Université McGill pourrait souhaiter combler ce 5 % par des étudiants québécois.

En complément, M. Bouchard ajoute qu'au cours des dernières semaines l'Université McGill a annoncé des cours de finances personnelles gratuits en ligne en français et a fait paraître des publicités dans *La Presse*. Ceci, sans parler de toutes les formations continues sur LinkedIn sur lequel McGill est très présente. Il s'inquiète du retard de l'UdeM à cet égard.

Le recteur, qui est attendu à une réunion, quitte l'Assemblée.

M. Blanchette ajoute que c'est l'ensemble des universités de langue française qui ont des baccalauréats en sciences infirmières qui sont interpellées par cette situation et qui devraient s'unir pour faire des représentations au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Mme Béliveau indique que le ministère a demandé à l'Université McGill d'augmenter de 5 % la proportion d'étudiants québécois au sein de leur établissement au vu de la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers, d'où l'augmentation de l'offre de formation en français. D'autre part, la table de concertation en sciences infirmières, qui réunit toutes les facultés du Québec, se réunit vendredi prochain et le sujet est à l'ordre du jour.

AU-0613-7 **ÉTATS FINANCIERS 2018-2019**
2019-A0021-0613^e-534, 535, 536 et 537

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2019 à l'aide d'une présentation électronique (2019-A0021-0613^e-537). Les trois documents suivants avaient été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les *États financiers au 30 avril 2019* (2019-A0021-0613^e-534), les *Commentaires et faits saillants* (2019-A0021-0613^e-535), et les *Dépenses des Facultés et des Services* (2019-A0021-0613^e-536).

M. Bouchard observe que la planification budgétaire est faite en fonction des paramètres actuels qui présument de la stabilité alors que plusieurs facteurs du contexte actuel, par exemple un changement possible des règles du gouvernement, une baisse de l'effectif étudiant et possiblement un ralentissement économique, laissent présumer d'une instabilité plus grande dans les prochaines années, qui aura des conséquences sur les activités de l'Université. De plus, l'Université aura une nouvelle équipe de direction avec de nouvelles orientations. Dans ce contexte, il se demande comment l'Assemblée universitaire pourra être mieux tenue informée de ces changements qui auront des effets sur la planification budgétaire réelle de l'Université.

M. Filteau indique que la direction examine actuellement les orientations budgétaires qui seront soumises à l'Assemblée universitaire de décembre. Il rappelle que le cadre de l'actuelle planification stratégique se poursuit jusqu'en 2021. Sur le plan du budget, l'année prochaine s'annonce plutôt stable, même si l'Université n'est pas à l'abri d'un changement par le gouvernement, comme cela s'est produit en 2012. Le budget de l'année à venir sera établi en fonction des paramètres connus, incluant la planification stratégique existante, et les annonces qui seront faites par le gouvernement dans son budget au mois de mars, avec une marge de manœuvre pour la prochaine équipe de direction. Celle-ci fera ses choix pour les années suivantes et les ajustements au budget seront faits en conséquence.

M. Molotchnikoff fait un premier commentaire au sujet du poste budgétaire pour le personnel de soutien et administratif qui est de 215 M\$ alors qu'il est prévu 263 M\$ pour les professeurs. Se référant à des commentaires de collègues, il dit avoir l'impression que les professeurs ne sont pas bien soutenus par le personnel de soutien et administratif, donnant en exemple des services de soutien pour les bourses aux étudiants.

La présidente des délibérations signale à M. Molotchnikoff que la discussion porte sur les états financiers.

M. Molotchnikoff fait un deuxième commentaire au sujet de sa suggestion, faite à plusieurs reprises à l'Assemblée universitaire, de sanctuariser les fonds de recherche notamment pour éviter qu'ils soient soumis aux fluctuations des gouvernements. Enfin, il aurait souhaité la création d'un fonds de bourses.

M. Filteau fait un point d'ordre, rappelant que ce sont les réalisations estimées qui sont à l'étude et non le budget, lequel sera présenté au mois de mars.

M. Boismenu observe qu'un des facteurs de croissance pour les universités au plan mondial est la croissance des étudiants internationaux, qui doit être anticipée deux ou trois ans à l'avance. À son avis, il faudrait développer une stratégie pour attirer des étudiants internationaux pour que l'UdeM soit à la hauteur de la mobilité internationale des étudiants.

Mme Guay demande des précisions au sujet des postes de dépenses « personnel associé non régulier » et « autre personnel enseignant non régulier ». Deuxièmement, elle demande si un poste est prévu dans les états financiers pour la formation continue.

M. Nowakowski indique que la catégorie « autre personnel enseignant non régulier » regroupe principalement les professeurs de clinique, et qu'il reviendra avec l'information pour ce qui est de la première catégorie. En ce qui concerne la formation continue, il n'y a pas de poste de dépenses ni d'unité spécifique pour cette activité, comme mentionné dans sa présentation, une partie des investissements pour la formation continue se retrouve dans le Centre de pédagogie universitaire (CPU) et dans les facultés.

M. Ghanty demande quelle est la distinction entre les termes « direction » et « gérance » mentionnés au document 536.

M. Nowakowski explique que « direction » réfère à des cadres tandis que « gérance » réfère à des superviseurs.

M. Ghanty demande s'il est possible d'obtenir la ventilation des produits des stationnements (page 31, document 535) par type de permis, ainsi que les revenus générés par les stationnements ponctuels, ceci afin de voir si ces permis représentent une dépense importante pour certaines catégories d'employés, par exemple le personnel de soutien, par rapport aux salaires.

M. Nowakowski s'informerait au Service du stationnement et fournira l'information à une prochaine séance.

M. Simonet demande quel est le coût global du service de la dette, en excluant celle garantie et financée par le MEES.

M. Nowakowski indique qu'il est de 7,5 M\$ à 8 M\$ par année, en excluant le montant du service de la dette qui est financé par le gouvernement du Québec.

M. Simonet observe que c'est moins qu'il y a une quinzaine d'années.

M. Nowakowski confirme, mais rappelle que cela s'explique par les taux d'intérêt historiquement bas et par une situation plutôt ponctuelle où un nombre de subventions provenant d'agences subventionnaires et des gouvernements ont été reçues d'avance. Lorsqu'elles seront dépensées, cela générera une remontée des intérêts.

AU-0613-8 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 2 décembre 2019, à 9 h 30.

AU-0613-9 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 00.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 2 décembre 2019, délibération AU-0614-2